

Manifestation à haut risque samedi en Corse en soutien à un collégien blessé

Grièvement atteint au visage lors d'échauffourées avec les forces de police le 30 mars, Xavier O., 14 ans, est hospitalisé dans un état jugé très sérieux par les médecins

Bastia
Correspondant

Une manifestation « à très haut risque » : les responsables de la sécurité à la préfecture de Corse n'ont même pas songé à dissimuler la crainte compositée par la « manif » de samedi 4 avril à Bastia, à l'appel des principales organisations indépendantistes de l'île.

Depuis la condamnation en appel d'Yvan Colonna, vendredi 27 mars, à une peine de réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises spécialement composée de Paris, pour l'assassinat du préfet Claude Erignac le 6 février 1998, des dizaines de foyers de contestation embrasent la Corse. Le lendemain du verdict, à Ajaccio, près de 6 000 personnes avaient défilé dans les rues d' Ajaccio et 200 jeunes gens avaient pris à partie les forces de police. Depuis, les blocages d'établissements scolaires se multiplient, d' Ajaccio à Bastia en passant par Corte.

Cette fois, c'est le sort d'un adolescent de 14 ans qui a poussé dans la rue les organisations nationalistes. Lundi, Xavier O. a été grièvement blessé au visage au cours d'échauffourées opposant jeunes collégiens et forces de maintien de l'ordre. Plongé dans le coma, l'ado est hospitalisé depuis dans un état stationnaire mais jugé très sérieux ; il souffre notamment de fractures multiples à la mâchoire et d'atteintes cérébrales et pulmonaires.



Lors de la manifestation du 28 mars à Ajaccio. STEPHAN AGOSTINI/AFP

Tir tendu de grenade

Une enquête confiée à la Direction régionale de police judiciaire d' Ajaccio, actuellement en cours, devra tenter de déterminer les conditions dans lesquelles Xavier O. a été blessé. D'après ses proches et plusieurs témoins présents interrogés par *Le Monde*, le jeune homme a été touché de plein fouet par un tir tendu de grenade lacrymogène à une distance variant selon les déclarations de 10 à 30 mètres –

une pratique que plusieurs spécialistes du maintien de l'ordre décrivent comme « totalement interdite » en raison des « risques de blessures mortelles ».

« En l'état, nous ignorons les circonstances dans lesquelles ce jeune garçon a malheureusement été blessé », a tempéré Jean-Jacques Fagni, procureur de la République à Bastia, sur la chaîne de télévision régionale France 3 Corse.

Une vidéo amateur tournée

dans un autre quartier de Bastia, à proximité du commissariat de la ville, montre sans ambiguïtés des policiers en tenue de maintien de l'ordre pratiquer à plusieurs reprises des tirs tendus en direction des manifestants. Diffusées sur la plateforme nationaliste Unità naziunale sur Internet, les vidéos ont été vues plusieurs milliers de fois et alimentent la colère des mouvements nationalistes. « Il s'agit clairement d'une tentative d'assassinat », s'est

Les méthodes policières en question

Le 30 mars, une fonctionnaire du CNRS a déposé plainte contre les forces de police pour violences. Le 26 mars, alors qu'elle tentait de rejoindre les chercheurs qui occupaient le siège du CNRS à Paris, elle affirme avoir reçu « deux ou trois coups de poing, un dans le sein, et l'autre sur le bras » de la part de policiers en civil. « Une enquête judiciaire est en cours. Si cela s'avère vrai, le coupable sera poursuivi », indique la porte-parole de la préfecture de police de Paris, Marie Lajus. A Orléans, un étudiant certifié avoir été frappé plusieurs fois à la tête. Il est pourtant cité à comparaître le 9 septembre pour « résistance avec violence ». A Toulouse, un étudiant atteint au visage, vraisemblablement par un projectile de Flash-Ball, le 19 mars, a été hospitalisé et risque de perdre un œil.

indigné Jean-Guy Talamoni, responsable nationaliste et avocat de la famille du jeune blessé, au cours d'une conférence de presse, jeudi 2 avril. Une plainte a été déposée au commissariat de Bastia.

Les nationalistes jugent scandaleux le silence des médias nationaux sur une affaire « d'une gravité exceptionnelle ». « Si ça s'était passé en banlieue, on aurait droit à une révolution, mais en Corse, tout est permis, y compris de tirer sur des gosses à tir tendu ! » martèle ce responsable d'une association de prévention proche de la mouvance indépendantiste.

En attendant la manifestation de samedi, un signe ne trompe pas : mercredi et jeudi, quelques policiers en civils ont écumé les boutiques spécialisées dans les équipements pour motards. Les cagoules sont en rupture de stock. ■

Antoine Albertini

Justice

Tarnac : les avocats dénoncent les « dérives » du dossier

Réunis au siège de la Ligue des droits de l'Homme, quatre des avocats des neuf personnes mises en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » après des sabotages contre les lignes SNCF, ont dénoncé, jeudi 2 avril, les « dérives » d'une procédure « toxique pour les libertés publiques ». « Il y a une préméditation dans cette affaire, une sorte de traque », a affirmé Irène Terrel, l'avocate de quatre des prévenus, dont Julien Coupat. Elle a rappelé que six mois avant l'interpellation des neuf de Tarnac, le ministère de la justice avait, dans une circulaire datée du 13 juin 2008, demandé aux tribunaux de se dessaisir de tout dossier lié à « la mouvance anarcho autonome » au profit du parquet antiterroriste de Paris. « On stigmatise des gens pour leur opinion », a estimé l'avocat Philippe Lescène. « S'agit-il de criminaliser le mouvement social ? », s'est interrogée Dominique Vallès, la défenseuse de deux des prévenus. ■ Isabelle Mandraud

Prison Louis Albrand boycotte la remise de son rapport sur les suicides

Le psychiatre chargé en 2008 d'émettre des propositions pour mieux lutter contre les suicides en prison a boycotté jeudi 2 avril la remise à la chancellerie de son rapport dont plusieurs points ont été réécrits par l'administration pénitentiaire. Il en appelle « au prochain garde des sceaux » pour avancer sur le sujet. – (AFP)

Outre-mer Des états généraux à partir du 15 avril

Devant la mission d'information du Sénat, Richard Samuel, délégué général à l'outre-mer, a présenté, jeudi 2 avril, les modalités de consultation des états généraux de l'outre-mer. Du 15 avril jusqu'au 15 mai, élus locaux, dirigeants politiques, responsables économiques, syndicaux et associatifs de chaque département seront chargés de définir un nouveau modèle de développement. Une synthèse nationale sera présentée à la fin du mois de juin avant un conseil interministériel en juillet.

Social

Face au chômage, les « emplois vacants » sont difficiles à quantifier

Le gouvernement a mis en regard récemment la forte augmentation du nombre de chômeurs et les « emplois vacants » qui ne trouvent pas preneur. Le Centre d'études de l'emploi (CEE) estime, dans la lettre *Connaissance de l'emploi* (avril 2009), que ces derniers sont difficiles à quantifier. « Assimilées abusivement à des difficultés de recrutement et associées à une représentation selon laquelle trop de chômeurs n'accepteraient pas les postes qui leur sont proposés, les vacances d'emplois sont mal définies et mal évaluées », précise le CEE. En 2007, sur les 3 740 000 offres enregistrées au Pôle emploi, 3 718 000 ont été retirées des fichiers, dont 89,5 % satisfaites. L'employeur retire parfois son offre parce que son besoin d'embauche a changé. ■ Rémi Barroux

Immigration

42 599

Les demandes d'asile en 2008

Après une baisse continue depuis 2003, les demandes d'asile sont reparties à la hausse en 2008, faisant de la France le troisième pays d'arrivée du monde industrialisé derrière les Etats-Unis et le Canada. Selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, le taux d'acceptation des demandes a progressé, passant de 29,9 %, en 2007, à 36 % en 2008. ■

Universités : le mouvement perdure contre la « logique de gestion libérale des facs »

De 13 500 à 31 000 manifestants ont défilé jeudi dans toute la France

La mobilisation des enseignants chercheurs et des étudiants ne faiblit pas. Neuf semaines après le début du mouvement contre les réformes universitaires, et une dizaine de manifestations plus tard, à Paris, ils étaient encore, jeudi 2 avril, de 7 000 à 25 000 selon les sources à défilé, très déterminés, à l'appel de la coordination des universités, des syndicats, des collectifs Sauvons la recherche et Sauvons l'université. Malgré plusieurs reculs du gouvernement, les revendications initiales demeurent.

Professeur agrégé de mathématiques à Paris-IV-Sorbonne, Pascal Boldini refuse d'être pris pour un jusqu'au-boutiste : « Péresse a lâché sur les promotions : le passage d'un enseignant-chercheur à un échelon supérieur sera décidé à égalité par le conseil national des universités et son université au niveau local, et pas uniquement par cette dernière, souligne-t-il. Elle a aussi donné des garanties sur la modulation – répartition de notre temps de travail entre enseignement, recherche et tâches administratives. » Mais, précise cet enseignant, « ce que nous voulons c'est le retrait de la modulation qui constitue une atteinte à notre statut. Nous refusons aussi l'évaluation individuelle. Elle n'a aucun sens. Le travail en laboratoire est collectif. »

Formateur à l'IUFM de Créteil, Didier Faure refuse le recrutement des futurs enseignants au niveau master (bac + 5) : « Darcos et Péresse ont simplement accepté de reculer la réforme d'un an. Cela ne résoud rien. Au lieu de former des étudiants rémunérés pendant un an, on va les lâcher en établissement avec 108 heures d'accompagnement. Cette réforme sonne le glas de la formation. »

Au-delà de ces revendications initiales, l'idée d'une remise en cause plus large émerge dans les cortèges. La LRU, loi sur les libertés et la responsabilité des universités d'août 2007, est au centre de toutes les critiques. Pour Frédéric Kapusta, physicien chercheur au CNRS, « La

Pour l'école, pique-niques et défilés aux flambeaux

Défilés aux flambeaux, pique-niques, concerts de casseroles... C'est un collectif, L'Education est votre avenir, qui a initié la journée du jeudi 2 avril dans l'enseignement primaire et secondaire. Constitué des syndicats d'enseignants, d'associations de jeunesse telles que La Ligue de l'enseignement, de la FCPE, et de mouvements pédagogiques, il appelait enseignants et parents d'élèves, un peu partout en France, à manifester sous les formes les plus diverses.

LRU donne tout pouvoir au président de l'université. Il s'agit de manager les facs comme des entreprises. »

Enseignant-chercheur en sciences du langage à l'université Paris V-Descartes, Denis Costaoeuc en fait les prémices dans la location régulière des amphithéâtres de son université à des entreprises pharmaceutiques ou agroalimentaires : « ce qui auparavant était vécu comme une ressource d'appoint, se banalise aujourd'hui ».

Quentin Lade, étudiant en histoire et en philosophie des sciences à Paris-VII « bataille contre un projet cohérent depuis le processus de Bologne [réorganisation des cursus en licence-master-doctorat] jusqu'à la LRU. Tous les degrés de la pyramide du système éducatif sont touchés par une logique libérale qui oublie le service public. » Maître de conférence en lettres à l'université Lille-III, Alison Boulanger craint que cette manifestation ne soit pas la dernière : « Il ne faut pas compter sur les vacances de Pâques pour que le mouvement s'arrête, ni s'étonner de son durcissement. Mais nous commençons à savoir enseigner en faisant grève. »

Des manifestations semblables se sont déroulées à Lille, Lyon, Toulouse, Marseille, Brest et Reims. Au total, de 13 500 à 31 000 personnes ont défilé en France jeudi. ■

Christian Bonrepaux et Marc Dupuis

36 euros par mois : en prison, la télévision est un luxe

Persuadé qu'il existe un « racket de la location de la télévision dans les prisons », un détenu du centre de détention de Melun (Seine-et-Marne) multiplie les procédures. François Korber a assigné le ministre de la justice en référé, devant le tribunal administratif de Melun, dans une requête déposée, jeudi 2 avril, par son avocate, Nicole Prevost-Bobillot. Il a également déposé plainte auprès du procureur de Paris, pour « faux », contre le directeur de l'administration pénitentiaire, pour « extorsion de fonds » au parquet de Melun contre la direction de la prison, tout en engageant un recours administratif préalable auprès de la ministre de la justice.

A l'origine de cette salve judiciaire, une histoire ubuesque. Au centre de détention de Riom (Puy-de-Dôme) en 2002, François Korber a eu la possibilité d'acheter un téléviseur pour 150,92 euros ou d'en louer un pour 33,54 euros par mois. Très logiquement, il a choisi la première solution, bien plus économique pour quelqu'un à qui il reste au moins sept ans de détention. Transféré en 2004 à Châteaudun (Eure-et-Loir), il arrive avec ses cartons et son téléviseur, qu'il est prié de laisser à la « fouille », l'endroit où sont placés les effets personnels que les détenus ne peuvent avoir dans leur cellule. Après moult protestations, il réussit à négocier la restitution de son poste, avant d'être à

nouveau transféré à Fresnes (Val-de-Marne), où il restera quatre mois, puis à Melun. Dans les deux prisons, le téléviseur est resté à la fouille et François Korber a dû payer 36 euros par mois pour en louer un. Soupçonnant un racket, il demande alors l'accès aux comptes de l'association socioculturelle et sportive qui gère la location des téléviseurs et dont l'argent sert à organiser des activités. Il attaque aussi le directeur de l'administration pénitentiaire, Claude d'Harcourt, et les auteurs d'un livre de conseils distribué aux détenus, qui indique : « Vous

pouvez louer une télévision » et « vous pouvez acheter un poste radio », en se référant à l'article D444 du code de procédure pénale qui, lui, précise que « les détenus peuvent se procurer par l'intermédiaire de l'administration et selon les modalités qu'elle détermine un récepteur radiophonique et un téléviseur individuel ».

L'inégalité dans les conditions d'accès aux téléviseurs a été dénoncée par la Cour des comptes et par le commissaire européen aux droits de l'homme dans son rapport 2006. ■

Alain Salles

EAC
l'école des métiers de la culture

PARIS & LYON

Journée d'information
mercredi 8 avril 2009 14h > 18h

CONFÉRENCE 1 : Les métiers des arts de la scène et de la rue
CONFÉRENCE 2 : Les métiers de la télévision et de la radio

manage your future
...be EAC*

Titres certifiés par l'Etat Niveau 1 :
> Manager de Projet Culturel
> Manager du Marché de l'Art

Titre certifié par l'Etat Niveau 2 :
> Négociateur en Objets d'Art et de Décoration

33 RUE LA BOÉTIE 75008 PARIS / 01 47 70 23 83
11 PLACE CROIX PAQUET 69001 LYON / 04 78 29 09 89

www.groupeeac.com